



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/ECE/1393
27 février 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Cinquante-septième session
(Point 8 de l'ordre du jour provisoire)

**RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LE PROGRAMME
D'ASSISTANCE TECHNIQUE DE LA CEE**

Rapport du Président du Groupe d'experts
du programme de travail

La Commission, lors de sa réunion informelle spéciale du 5 novembre 2001, a prié le Groupe d'experts du programme de travail d'entreprendre une «évaluation systématique» des activités opérationnelles de la CEE et de lui faire rapport à ce sujet. Le rapport ci-après résume les travaux du Groupe et conclut que la Commission n'a pas à prendre de décision formelle sur ce point.

1. À la demande de la Commission, le Groupe d'experts du programme de travail s'est réuni à plusieurs reprises pour examiner les activités opérationnelles de la CEE et a organisé une réunion d'information avec de hauts fonctionnaires de l'Unité de coordination des activités opérationnelles. En outre, le Président de l'Unité de coordination a eu des consultations bilatérales avec plusieurs États membres, ainsi qu'avec des fonctionnaires du secrétariat.
2. Les premiers échanges de vues ont montré que les États membres n'avaient pas une idée très claire au sujet tant de la stratégie que des méthodes des activités opérationnelles. L'examen et l'évaluation de ces activités n'en étaient que plus difficiles. Il a été reconnu que le secrétariat avait fourni des informations de fond sur les activités opérationnelles (voir le document E/ECE/1390 du 29 août 2001 et additifs). Néanmoins, les États membres avaient du mal à comprendre les procédures suivies dans les activités d'assistance technique, depuis le stade de la conception jusqu'au stade de la mise en œuvre en passant par le financement, et jusqu'à l'étape du suivi et de l'évaluation.

3. Les États membres étaient d'avis que la présentation des rapports périodiques sur les activités d'assistance technique de la CEE pourrait être simplifiée et que les rapports pourraient être moins détaillés et plus faciles à consulter par les États membres. Si nécessaire, des informations complémentaires pouvaient toujours être demandées. Cette façon de procéder présenterait également des avantages pour le secrétariat, car elle se traduirait par des gains de temps et d'efficacité.

4. En ce qui concerne le financement, les experts ont demandé au secrétariat de présenter des documents clairs, concis et soumis à temps quand il sollicitait des autorités nationales des fonds destinés à financer des projets. Tous les projets devraient entrer dans le cadre du mandat général de la CEE et correspondre clairement à un créneau relevant d'un de ses secteurs d'activité. Afin de surmonter au moins quelques-unes des difficultés inhérentes à la mobilisation de financement(s), le secrétariat devrait être en mesure de démontrer clairement pourquoi la CEE est mieux placée que d'autres organisations pour exécuter tel ou tel projet. Les experts de pays donateurs potentiels ont estimé qu'il leur serait plus facile de susciter l'intérêt de leurs capitales respectives pour des propositions de projets si ces propositions étaient soigneusement rédigées et appuyées par des arguments solides, accompagnés d'indications quant aux financements nécessaires. Un projet de formulaire relatif aux demandes de financement est joint au présent rapport.

5. La réunion d'information organisée par l'Unité de coordination des activités opérationnelles a été accueillie avec intérêt et a permis de répondre à de nombreuses questions des experts au sujet des activités d'assistance technique de la CEE. Les experts ont estimé que des réunions périodiques organisées régulièrement par le secrétariat, par exemple tous les six mois, les aideraient à mieux se tenir au courant des événements et leur permettraient de faire des propositions en vue de nouveaux projets.

6. La réunion d'information n'a pas abordé des questions telles que l'évaluation des projets ou l'évaluation de l'impact, mais ces aspects seront examinés plus à fond lors d'une réunion d'information ultérieure, de même que le problème des relations entre les conseillers régionaux, le personnel permanent de la Division et les organes subsidiaires principaux dans la conduite des activités d'assistance technique.

7. Les experts sont convenus que les questions examinées jusqu'à présent ne nécessitaient pas l'adoption de recommandations en bonne et due forme par la Commission. Ils ont remercié l'Unité de coordination des activités opérationnelles de s'être déclarée prête à organiser régulièrement des réunions d'information et de la bonne volonté dont elle faisait preuve en fournissant des informations au Groupe d'experts.

**ACTIVITÉS D'ASSISTANCE TECHNIQUE DE LA CEE
GRANDES LIGNES DU PROJET**

<u>Titre du projet:</u>
<u>Historique:</u> <i>(Origine du projet?)</i>
<u>Capacité/créneau:</u> <i>(La capacité et les ressources existantes du secrétariat lui permettent-elles d'exécuter le projet? Et, parmi les domaines de compétence de la CEE, à quel créneau ou segment le projet fait-il appel?)</i>
<u>Objectifs et résultat attendus:</u> <i>(Quel est l'objectif visé par le projet, et comment le résultat sera-t-il mesuré?)</i>
<u>Détails du projet:</u> <i>(Veuillez donner des détails complets sur le projet proposé, y compris sur les éventuels partenaires d'exécution.)</i>
<u>Calendrier:</u> <i>(Dates du projet; date limite pour le financement.)</i>
<u>Besoins de financement:</u> <i>(Veuillez donner une ventilation complète des coûts du projet.)</i>
<u>Personnes à contacter pour plus amples informations:</u>